

LE PARLEMENT EUROPÉEN :

comment ça marche ? son fonctionnement, ses pouvoirs

Dimanche 9 juin 2024, les citoyens français seront appelés aux urnes afin de voter pour élire leurs représentants au sein du Parlement européen dont le travail a un réel impact sur la vie quotidienne des habitants des Etats membres de l'Union européenne.



QU'EST-CE QUE LE PARLEMENT EUROPÉEN ?

C'est en 1962 que le Parlement européen est créé avec des premières élections directes en 1979. Depuis cette date, son rôle s'est considérablement renforcé. Auparavant, il s'agissait de l'Assemblée commune de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, créée en 1952.

Le Parlement européen est l'organe parlementaire de l'Union européenne élu au suffrage universel direct. Il peut donc être considéré comme « la voix des citoyens ». Il est actuellement composé de 705 représentants, et en comptera 720 après le scrutin du mois de juin 2024. Chaque État membre élit ses députés tous les cinq ans. La

répartition des sièges dépend de la population de chaque pays. L'Allemagne, le pays le plus peuplé, compte 96 « eurodéputés ». Les états les moins peuplés, Chypre, Luxembourg et Malte, ont 6 représentants chacun. Au scrutin de juin 2024, la France va gagner 2 représentants par rapport aux dernières élections. Son contingent d'élus passera donc de 79 à 81.

OU SE TROUVE LE SIÈGE DU PARLEMENT EUROPÉEN ?

Le Parlement européen siège à Strasbourg mais compte d'autres lieux de travail : Bruxelles et Luxembourg. Les douze sessions plénières de l'année ont lieu à Strasbourg. À Bruxelles se tiennent les commissions

parlementaires, en raison de la proximité du Conseil et de la Commission, mais également plusieurs « mini » sessions plénières additionnelles par an (cinq en 2023). Enfin, la ville de Luxembourg a été historiquement dotée du secrétariat général (administration et services de traduction et d'interprétation). Le Parlement européen dispose par ailleurs d'au moins un bureau de liaison dans chaque État membre.

COMMENT FONCTIONNE LE PARLEMENT EUROPÉEN ?

Les députés ne siègent pas par délégation nationale, mais se regroupent suivant leurs affinités politiques. Ils sont répartis en sept groupes politiques. Le groupe majoritaire est le Parti populaire européen, suivi du Groupe de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates. Pour composer un groupe, un nombre minimum de 25 députés issus d'au moins un quart des États membres est nécessaire. Les députés qui n'appartiennent à aucun groupe politique font partie des non-inscrits. Pour préparer le travail du Parlement européen en session plénière, chaque député européen est membre d'une ou plusieurs

www.saint-lormel.fr

Mairie de Saint-Lormel

1, rue St-Pierre
22 130 ST-LORMEL
Tél. : 02 96 84 14 80
mairie.st.lormel@orange.fr

Horaires d'ouverture au public :

Tous les matins, du lundi au samedi, de 9h à 12h et le jeudi soir de 16h à 18h.

Numéro d'appel d'urgence CCAS en dehors des heures d'ouverture du standard (9 h-12h & 14 h-17h30) au 06 74 65 55 64

Imprimeur Gérant :

René BOUAN

Ont participé à la réalisation :

William AUBIN ,
René BOUAN,
Deborah LE DREF,
Catherine SORGNIARD,
Josiane ROBISSOUT ,
Thomas SCHMITT

Création et mise en page :

Cocktail Graphic
22130 Saint-Lormel
www.cocktail-graphic.com

commissions permanentes à Bruxelles (24 actuellement), chacune spécialisée dans des domaines particuliers (Agriculture, Affaires étrangères, Budget, etc.). Il existe également

Allons Voter!



des commissions temporaires (d'enquêtes ou spéciales), comme sur l'ingérence étrangère ou encore l'utilisation des logiciels espions de surveillance. Avant chaque vote en session plénière, les groupes étudient les rapports des commissions parlementaires et proposent des amendements. La position officielle du groupe est décidée par concertation.

À savoir : Les « eurodéputés » peuvent s'exprimer dans l'une des 24 langues officielles de l'Union Européenne (UE). Tous les documents parlementaires sont publiés dans chacune des langues de l'UE.

QUELS SONT LES POUVOIRS DU PARLEMENT EUROPÉEN ?

Le Parlement européen est l'organe législatif de l'Union européenne. Il dispose aussi de compétences budgétaires et de contrôle.

- **Compétences législatives :** les parlementaires européens discutent, amendent et votent les textes législatifs proposés par la Commission européenne. C'est l'un de leurs principaux rôles. Dans la majorité des cas, pour l'adoption de la législation européenne, il existe une procédure de codécision entre le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne (composé des ministres des États membres).
- **Compétences budgétaires :** toujours en relation avec le Conseil de l'Union européenne, le Parlement européen établit le budget annuel de l'Union européenne.
- **Compétences de contrôle :** le Parlement européen peut surveiller les autres institutions, contrôler l'utilisation du budget européen et s'assurer que la législation européenne est correctement mise en œuvre. En particulier, il élit le

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'Europe concrètement

Quelques réalisations et actions de l'Europe :

- Le chargeur universel
- Le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)
- Les informations nutritionnelles sur les denrées alimentaires
- Le plan de relance et résilience européenne
- Le pacte sur la migration et l'asile
- Le numérique avec le règlement DMA (Digital Markets Act) et DSA (Digital Services Act) : « ce qui est illégal hors ligne doit également être illégal en ligne »
- Nouvelles règles pour le permis de conduire

L'action de l'Union européenne, c'est aussi :

- La fin des frais d'itinérance mobile
- La décarbonisation
- Le droit d'auteur dans le numérique
- La protection des travailleurs détachés
- La protection des données à caractère personnel
- La lutte contre la fraude
- La lutte contre le financement du terrorisme
- La gestion des frontières

président de la Commission européenne et auditionne les commissaires désignés. Le collège des commissaires - c'est-à-dire l'ensemble des vingt-sept commissaires réunis - doit recueillir le vote de consentement du Parlement.

De la suppression des frais d'itinérance téléphonique (« roaming ») à la lutte contre le blanchiment de capitaux, en passant par l'instauration d'un chargeur électronique universel, la neutralité carbone et encore la suppression des contenus haineux en ligne, les « eurodéputés » font évoluer le quotidien des Européens vers plus de protection et d'harmonisation.

CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR VOTER AUX EUROPÉENNES :

- Vous devez être inscrit sur les listes électorales avant le 3 mai 2024.

Vérifiez dès maintenant votre inscription : <https://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-verifye-ma-situation-electorale>

- Les français ayant récemment atteint l'âge de 18 ans sont automatiquement inscrits sur les listes électorales (à condition d'avoir fait au préalable leur recensement citoyen auprès de leur mairie à partir de leurs 16 ans.
- Pensez à faire une procuration si vous ne pouvez pas vous déplacer le jour J.
- Le scrutin se joue en un seul tour, le dimanche 9 juin 2024.

ATTENTION ! En raison des travaux, le bureau de vote sera installé Salle des Tilleuls (en face du Bar « Le Cormoran »). Il sera ouvert de 8h à 18h.

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ **DINAN AGGLOMÉRATION : ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PLUiH**

Cette enquête publique permet aux habitants et acteurs du territoire de :

- > prendre connaissance des modifications qu'il est projeté d'apporter au PLUiH
- > donner un avis et formuler ses observations ou propositions sur ces modifications.

Toutes les infos sur : <https://www.dinan-agglomeration.fr/>





LES BRÈVES* du Conseil Municipal

DU 05
AVRIL
2024

Étaient présents :

AILLET Louis,
BOUAN René,
DAUNAY Loïc,
LEBORGNE Régine,
MARTIN Françoise,
MENIER Mireille,
RAULT Philippe,
ROBISSOUT Josiane,
SCHMITT Thomas
SUIRE Thierry.

Absents excusés :

AUBIN William,
BOUAN Chantal (procurator
à Josiane ROBISSOUT),
PLESTAN Sylvaine (procurator
à Philippe RAULT),
PORCHER Aurélie (procurator
à Mireille MENIER)
SORGNIARD Catherine
(procurator à Loïc DAUNAY).

* Ces "brèves" représentent les principales informations du Conseil Municipal traitées par la commission information et communication. Elles ne doivent pas être considérées comme le compte-rendu complet et officiel du Conseil Municipal. Celui-ci est téléchargeable sur : www.saint-lormel.fr

Vote des taux Budget communal 2024 :

> Petit rappel :

Le budget d'une commune est un acte de prévision et d'autorisation des recettes et des dépenses.

En France, le premier budget voté dans l'année est appelé budget primitif. Celui-ci porte sur l'entièreté d'un exercice budgétaire, c'est-à-dire un an. Il s'agit donc d'un budget prévisionnel, qui nécessite souvent d'être adapté en cours d'année. Le conseil municipal

vote alors un budget supplémentaire ou des décisions modificatives.

Le budget d'une commune se compose d'un budget principal et d'un ou plusieurs budgets annexes. Les budgets annexes rassemblent les recettes et les dépenses liées à certains services ou opérations spécifiques (comme par exemple la création d'un lotissement). Chacun de ces budgets est lui-même composé d'un budget (ou section) de fonctionnement et d'un budget d'investissement :

• **La section de fonctionnement** correspond aux recettes et dépenses courantes.

- Pour les recettes, il s'agit notamment du produit des impôts locaux et des dotations de l'État, par exemple la dotation globale de fonctionnement (DGF). S'y ajoutent le produit des services publics et du domaine communal.
- Pour les dépenses nécessaires au fonctionnement de la commune, il s'agit par exemple de la rémunération des employés municipaux, de l'achat de services, du paiement des intérêts de la dette, etc.

• **La section d'investissement** est financée par des dotations et subventions de l'État ou d'autres organismes publics. Elle est aussi alimentée par les recettes

non utilisées de la section de fonctionnement, lorsqu'il y en a, et éventuellement un emprunt. Cette section sert aux dépenses enrichissant le patrimoine de la commune. Cela correspond notamment aux investissements dans les équipements. Chaque section doit être à l'équilibre, c'est-à-dire que les dépenses sont égales aux recettes. Il en est de même pour le budget dans son ensemble.

1 - Compte administratif 2023 (que l'on pourrait nommer bilan 2023) :

Après vérification des écritures, le conseil municipal approuve le compte de gestion du budget communal pour l'exercice 2023 et le déclare en conformité avec le compte administratif dressé par l'ordonnateur et préparé par le trésorier M. BETHOUX. Ce compte s'établit comme suit :

• Section de Fonctionnement 2023

> Dépenses : .686 496,51 €
> Recettes :875 639,01 €
> Soit un EXCÉDENT
de189 142,50 €
> Avec Affectation résultat
2022 de :264 976,86 €
**Soit un EXCÉDENT TOTAL
de fonctionnement
de 454 119,36 €**

• Section d'investissement 2023

> Dépenses : .276 066,60 €
> Recettes :993 570,61 €
> Soit un EXCÉDENT
de 717 504,01 €
> Avec excédent 2022
de :148 529,81 €
**Soit un EXCÉDENT TOTAL
de866 033,82 €**

• Reste à réaliser 2023

Dépenses1 428 841,72 €
Recettes479 747,00 €
Soit un déficit
de : 949 094,72 €
**Soit un DÉFICIT TOTAL
d'investissement
de83 060,90 €**

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ HORAIRES DES DÉCHETTERIES :

• PLANCOËT

ZA de Nazareth
02 96 80 29 72

Du 1^{er} février au 31 oct. :

> Lundi 9h - 12h
> Mardi, mercredi, ven-
dredi et samedi : 9h - 12h
et 14h - 18h
> Jeudi 14h - 18h

• MATIGNON

Route du Chemin Vert
02 96 41 12 63

Du 1^{er} avril au 30 sept. :

> Lundi 13h30 - 18h
> Mardi, mercredi, jeudi,
vendredi et samedi :
9h - 12h et 13h30 - 18h

→ REPORT DE COLLECTES DES ORDURES MÉNAGÈRES :

En raison du mercredi 1^{er} mai, la collecte du vendredi est reportée au samedi. Les tournées du mercredi 8 mai seront exceptionnellement maintenues. La collecte du jeudi 9 mai sera décalée au vendredi 10 et samedi 11 mai.



**LES INFOS
DE LA MAIRIE**

→ **AGRICULTURE
PAYSANNE :**

**accueil collectif
et visite de ferme
à Languenan.**

Notre association "Agriculture Paysanne" en partenariat avec Dinan Agglomération, œuvre à favoriser le renouvellement des générations agricoles en accompagnant notamment l'installation agricole des personnes en reconversion professionnelle.

Dans ce cadre nous proposons une journée le jeudi 23 mai à Languenan qui s'adresse à toute personne ayant un attrait pour le milieu agricole.

**Nous vous proposons 2
temps différents selon
vos besoins :**

- Une matinée d'information (09h30/12h30)
- Un après-midi visite de ferme (13h45/16h30)

Gratuit, sur inscription auprès de Pauline Hardy au 07 81 27 69 81 ou par mail à agriculturepaysanne22@gmail.com

→ **CALENDRIER
DES PERMANENCES
DU MEDIATEUR
DE JUSTICE :**

Pour tout problème de droit privé, le médiateur de justice peut vous aider.

Une fois par mois il tient une permanence sur rendez-vous de 9 h à 11 h 30 dans différentes mairies :

- Mardi 14 mai 2024
Maison France Services de Plancoët.
- Mardi 28 mai 2024
mairie de Ploubalay.

Les brèves du Conseil Municipal du 5 avril 2024 (suite)



**2 - Affectation du
résultat 2023 :**

- L'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice s'élève à : 454 119,36 €
- Le besoin de financement sur les opérations d'investissement 2024 serait de : 200 000,00 €.
- Après adoption du compte administratif, le conseil municipal affecte les résultats comme suit à inscrire au Budget Primitif 2024 :

> Recettes de fonctionnement 254 119,36 €
> Recettes d'investissement 200 000,00 €
Total 454 119,36 €

**3 - Budget primitif 2024
(que l'on pourrait nommer
budget prévisionnel) :**

Après présentation, le conseil municipal adopte le budget primitif suivant pour l'année 2024 :

• Section de Fonctionnement
Équilibre dépenses
et recettes : 1 050 573,36 €

• Section d'investissement
Équilibre dépenses
et recettes : 1 822 422,09 €

**• Budget annexe -
Lotissement le
Courtil Saint Pierre :
le Budget primitif
2024**

Après présentation, le conseil municipal adopte le budget primitif pour l'année 2024. C'est un budget avec TVA, les prévisions figurent en HT car nous récupérons la TVA tous les trimestres. Il se résume comme suit :

**Section de
Fonctionnement**
Équilibre dépenses
et recettes : 362 025,00 €

Section d'investissement
Équilibre dépenses
et recettes : 451 005,10 €

**• Travaux de
restructuration
ensemble mairie
et salle polyvalente :
avenants au
marché (N°1)**

Afin d'effectuer une mise à jour du marché de travaux de la restructuration de l'ensemble mairie et salle polyvalente, le conseil municipal valide 6 avenants portants sur plusieurs lots (Terrassement, Démolition, menuiseries extérieures, cloisons sèches, plafonds et plomberie/ventilation). L'ensemble représente un montant total de 18 094,46 € HT soit 21 713,35 € TTC.

La séance est levée à 21h40

**• Prochain conseil
municipal :**
jeudi 25 avril 2024.

Le compte rendu réglementaire de ce conseil municipal est téléchargeable sur notre site web : www.saint-lormel.fr et est disponible en mairie ■

→ **DE NOUVEAUX OUTILS DE COMMUNICATION :**



• PanneauPocket

L'application PanneauPocket (entièrement gratuite et anonyme) qui vous permet d'être informés et alertés en temps réel des événements de la commune.



• Outils d'accessibilité WEB

La mise en place sur le site internet d'un menu glissant contextuel pour accéder à des outils d'accessibilité destinés aux personnes déficientes visuelles.

ENVIRONNEMENT : Le retour des beaux jours conduit souvent à envisager l'entretien de nos espaces verts. Ce qu'il est bon à savoir !



FEUX DE JARDIN ET DE VÉGÉTAUX RIGOREUSEMENT INTERDITS :

Il est désormais interdit de brûler des déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi*. En plus de dégager des substances toxiques, cela crée un risque d'incendie. Une

contravention de 750 € peut être appliquée en cas de non-respect de l'interdiction. Les végétaux peuvent être utilisés sur place pour pailler ou faire du compost, ou bien apportés à la déchèterie.

*Loi du 10 février 2020 (relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire)

TRAVAUX DE JARDINAGE OU BRICOLAGE : RESPECTER LES BONS HORAIRES.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, bétonnière...) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30
 - Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
 - Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h
- (Article 4 de l'arrêté préfectoral de février 1990)

TAILLE DES HAIES, ATTENTION AUX DATES !

La haie constitue un lieu de vie très important pour la biodiversité. Les travaux sur les haies sont interdits pour les agriculteurs, et fortement déconseillés pour les particuliers et collectivités, durant la période de nidification des oiseaux.

À partir de la mi-mars, la saison de nidification a commencé. Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, l'Office français de la biodiversité, recommande de ne pas tailler les haies ni délaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet. Pour les agriculteurs, la taille est interdite du 16 mars au 15 août.



LES COMPAGNONS BATISSEURS :

une association qui lutte contre le mal logement et qui accompagne les habitants (sous condition de ressource) à réaliser leurs travaux.

PARTAGER UN SAVOIR-FAIRE ET AMÉLIORER CONCRÈTEMENT LES CONDITIONS DE LOGEMENT

L'association, active depuis plus de 50 ans et composée de professionnels, bénévoles, stagiaires et service civique, vient donner un coup de pouce aux plus précaires dans la réalisation de leurs travaux.

Les Compagnons Bâisseurs accompagnent les familles pour répondre à différents besoins : d'être dans un logement ne présentant pas de danger pour ses occupants (installation électrique vétuste

voire dangereuse, absence de garde-corps, manque de barres d'appui pour éviter les chutes, etc.), d'avoir accès à un minimum de confort thermique et sanitaire (pose d'isolant, de radiateurs, remplacement de ballon d'eau chaude et de toilette si dysfonctionnement, etc.), d'être dans un logement sain (ventilation, traitement des fuites, etc.).

Les Compagnons Bâisseurs agissent le plus rapidement possible, là où il y a un frein à la réalisation du chantier. Par exemple, là où certaines entreprises refusent d'aller, là où le parcours pour solliciter



les aides publiques (Anah entre autres) est trop long au regard de l'urgence des besoins ou encore, lorsque les familles n'ont pas les moyens de financer le reste à charge après aides ou dans une situation trop complexe (surendettement, indivision, etc).

Les Compagnons Bâisseurs réalisent les travaux avec les habitant(e)s dans la mesure de leurs moyens dans un esprit d'entraide et de convivialité, dans l'idée de partager un savoir-faire. Les travaux sont en partie pris en charge par les financeurs de l'action.

CHAQUE SITUATION SERA ÉTUDIÉE

Pour plus d'informations, contacter les Compagnons Bâisseurs Bretagne (antenne de Dinan) au 02 96 80 97 63 / 06 78 51 70 22. Par mail : s.perree@compagnonsbatisseurs.eu

FREDON BRETAGNE : Alerte espèces

En lien avec l'Agence Régionale de Santé Bretagne (ARS), FREDON Bretagne a mis en place un nouvel outil de signalement des espèces à enjeux pour la santé humaine présente en Bretagne : Alerte Espèces.

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT, C'EST OBLIGATOIRE

Les jeunes gens et jeunes filles né(e)s en MAI 2008 sont invités à se présenter à la mairie à partir de leur date anniversaire (apporter le livret de famille et une pièce d'identité).



• Démarche :

> **En ligne :** Service en ligne. Recensement citoyen obligatoire. Service accessible avec un compte personnel service-public.fr. Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format pdf des pièces à fournir.

> **Sur place :** En mairie. Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) ; Livret de famille.

À savoir : il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.



Alerte Espèces permet à la fois de consulter les foyers recensés sur le territoire et de les signaler facilement directement grâce à un smartphone.

LISTE DES ESPÈCES CONCERNÉES :

- L'ambrosie à feuilles d'armoise : fortement allergène
- La berce de Caucase : sève

provoquant des brûlures de la peau

- La datura stramoine : toxique par ingestion
- Le raisin d'Amérique : toxique par ingestion
- Le séneçon en arbre : fortement allergène
- La processionnaire du pin : urticante
- La processionnaire du chêne : urticante

UNE SIMPLE ACTION INDIVIDUELLE POUR LE BIEN-ÊTRE COLLECTIF ! AYEZ L'ŒIL !

Un signalement n'est pas anodin ! Il permet de déclencher une lutte et une gestion du foyer.

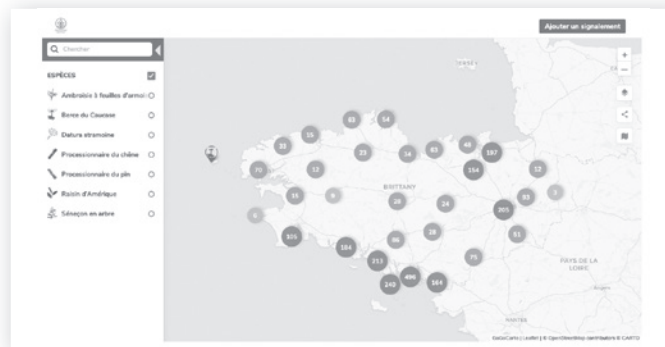
1 signalement en 4 étapes :

- > J'identifie
- > Je prends en photo
- > Je localise exactement ma position
- > Je valide mon signalement.

Téléchargez l'outil en scannant le QR CODE ci-dessous.



ALERTE ESPÈCES



→ FETES DES VOISINS 2024 : DÉBUT DE LA 25^e SAISON. La date retenue au niveau national est le vendredi 31 mai.

Parce que la convivialité dans le voisinage, c'est le garant d'une vie de quartier agréable, la fête des voisins permet à tous de se retrouver dans une cour d'immeuble, un jardin, ou même sur un bout de trottoir pour partager un moment entre habitants.

N'hésitez pas à profiter de cette occasion pour aller à la rencontre de ceux qui partagent votre rue en mai ou en juin ou à toute autre date !





Des nouvelles **des écoles** Saint-Lormel /Créhen



Piscine et danse pour les CE1 et CE2

À Créhen, depuis février, les CE1 et les CE2 sont allés à la piscine des Canetons, les mardi et vendredi matins. "Nous avons appris à sauter en avant, en arrière... Nous avons fait des parcours pour apprendre à rester sous l'eau pour attraper des objets, explique Ezékiel. "On faisait des plongeurs, on apprenait à toucher le fond en ouvrant les yeux," ajoute Eden. "Le dernier jour, nous avons eu un grand parcours avec des structures gonflables sur l'eau, et un toboggan gonflable," raconte Robin. "On s'est demandé si on aimait bien la piscine et on a tous répondu : Oui !" conclut Ezékiel. Un grand merci aux parents qui ont accompagné ce cycle piscine. À peine les maillots de bain rangés, la classe de CE1-CE2 s'est lancée dans un projet en partenariat avec le Kiosque de Dinan Agglomération. Chaque jeudi matin, guidés par Patrick, l'intervenant, ils découvrent la danse de création : travail sur le partage, l'attention à l'autre, l'écoute pour coopérer et danser ensemble.

Cartes Postales Chorégraphiques

De leur côté, les CM continuent d'avancer dans leur projet des Petites Cartes Postales Chorégraphiques des Côtes d'Armor. En mars, Laurence Notre, la

conseillère pédagogique, est venue leur présenter l'artiste qui sera la source d'inspiration pour cette année : c'est Dominique Bagouet. La classe travaille maintenant à créer sa chorégraphie. En parallèle, les élèves préparent aussi une seconde carte postale en utilisant le numérique. Ces nouvelles créations témoignent de la progression des élèves tant dans les idées et la créativité que dans l'utilisation du logiciel de traitement de l'image. Leurs œuvres seront exposées dans le hall de la bibliothèque de Créhen, ainsi que dans le hall des mairies de Créhen et Saint-Lormel.

Un projet autour de l'oralité

Et puis, les classes de Créhen se sont embarquées dans un projet autour de l'oralité. Une fois par semaine, chaque classe se réunit en un cercle de conteurs avec M. Landin, l'enseignant des CE. Les élèves y découvrent des chants et des contes traditionnels des pays breton et gallo. Ils travaillent l'écoute et la compréhension. Et ils s'entraînent à restituer un conte, à le mettre en mots et en paroles, à lui donner vie. Le 16 avril, tous les CE de l'école ont reçu une conteuse, Thérèse. "Le matin, c'était chouette. Le maître a dit qu'il fallait s'entraîner car l'après-midi, Thérèse allait venir", dit Kelyah. "L'arrivée de Thérèse

parmi nous a été magique. Elle nous a raconté un conte et nous avons passé un moment merveilleux !" s'exclame Emi.

Visite du collège de Plancoët

Ce jour-là, "comme chaque année, les CM ont visité le collège de Plancoët pour se préparer à la 6^e", dit Louann. "Le collège Chateaubriand a accueilli les CM de Créhen une journée entière" explique Félix. "C'est pour voir comment c'est, la vie au collège" ajoute Clément. Les élèves ont pu découvrir les lieux et commencer à s'y repérer : l'atrium, les salles de classes, le CDI, et bien sûr le self où ils ont mangé le midi un repas d'inspiration américaine, car c'était la semaine des langues. Ils ont aussi pu rencontrer divers professeurs et s'essayer aux cours qu'ils auront en 6^e : arts visuels, SVT, anglais... "Cette journée était incroyable et nous a permis de voir la journée d'un 6^e" conclut Grégoire.

Travaux et élevage d'araignées

Dans la cour de récréation, les marquages au sol ont été refaits et les élèves profitent des jeux de cour qui ont été mis à leur disposition. Grâce à notre Amicale laïque et à la mairie de Créhen, le petit jardin de la cour a été rénové et va bientôt être investi par les élèves, qui y pratiquent

→ INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

Les nouvelles inscriptions à l'école pour l'année 2024-2025 se font en mairie.

Les documents à fournir par les parents sont : le livret de famille, un justificatif de domicile, le carnet de vaccination, l'attestation d'assurance et un certificat de radiation de l'école précédente le cas échéant.

déjà une chasse aux araignées assidue : en effet, les CE1-CE2 font un élevage d'araignées pour en apprendre davantage sur ces animaux souvent mal aimés. Ils les observent, les nourrissent, admirent leurs toiles et auront peut-être bientôt des petits.

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ RESTOS DU CŒUR MATIGNON :

Campagne d'été 2024
La campagne d'été a débuté le 14 mars pour se terminer le 14 novembre 2024, à raison d'une distribution toutes les 2 semaines de 9h à 11h15.

Les inscriptions pour cette nouvelle saison sont ouvertes depuis le 5 février.



VIE COMMUNALE : associations et entreprises

COMITÉ DES FÊTES :

• **Randonnée pédestre et repas de la mer le dimanche 2 juin.**



Le Comité des Fêtes organisera une randonnée pédestre et son traditionnel repas de la mer, le dimanche 2 juin prochain. Nouveauté de cette année : exit le samedi après-midi et soirée, place au dimanche matin et midi.

Randonnée pédestre : départ 8h30-9h du parvis de l'église. Inscriptions à partir de 8h, 3 € / personne. Deux circuits proposés, 8 et 15 km. Collation en fin de randonnée.

Repas de la mer : à partir de 12h, sous le préau du terrain de football.

Inscriptions auprès des responsables du Comité des Fêtes ou au bar Le Cormoran, 14 € / adultes, 7 € / enfants.

Le menu : Terrine de poisson - Brochette de coquilles St Jacques - Pomme de terre/Ratatouille - Fromage - Dessert "

• **Vide grenier du 14 juillet :**

Ouverture des réservations pour le vide grenier du 14 juillet. 7 € / emplacement.

Renseignements et inscriptions au 07 83 39 78 19

AMICALE LAÏQUE :

• **Fête champêtre**

Notre « Fête Champêtre » du RPI Crehen - Saint-Lormel se déroulera le Dimanche 16 Juin 2024 dès 11h00 sur le terrain de SAINT LORMEL. Des tickets de tombola sont déjà en vente par les élèves du RPI. De nombreux lots sont à gagner : 1 console Nintendo switch avec des jeux, une semaine en mobil-home jusqu'à 12 personnes dans les campings XXL de votre choix, un robot aspirateur et laveur, une plancha grill en bambou, un chèque-cadeau en restaurant, une enceinte. Bonne chance à tous.

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS :

• **Commémoration du 8 mai**

Les anciens combattants et la population sont invités à participer à la cérémonie du 8 Mai au Monument aux Morts.

• À 11h30 : dépôt de fleurs, minute de silence, discours.

• À 12h : Vin d'honneur organisé par la Mairie.

ARMOR'HOLE :

Tournoi les 1^{er} et 2 juin à Créhen :

Le club organise un tournoi de Cornhole les 1^{er} et 2 juin à la salle des fêtes de Créhen.

Buvette et petite restauration sur place. Les entraînements se font les lundis, mercredis et vendredis au boulodrome de Saint-Lormel de 18h à 20h. N'hésitez pas à venir nous voir pour découvrir notre association.

SAISON CULTURELLE DINAN AGGLO :

• **VERTÉBRÉ - Cie 13/31**

Cabaret d'œnologie
Dim. 5 mai à 17h30 - L'Atelier du 5 bis / Dinan. - Mar. 7 mai à 20h30 - L'Embarcadère / Plélan-le-Petit - 12 € / 9 € / 6 €

• **OLLI AND THE BOLLYWOOD ORCHESTRA**

Version club. Escale pop indienne - Mar. 14 mai à 20h30 - Théâtre des Jacobins / Dinan 26 € / 22 € / 6 €

• **DOUZE - Cirrus Dance Company**

Duos dansés dans le vent
Sam. 18 mai à 18h - Manoir du Rocher / Pléven
Dim. 19 mai à 18h - Extérieur derrière la Mairie / Yvignac-la-Tour - GRATUIT

• **BRAHMS LE TZIGANE Chœur de chambre Mélisme(s)**

Une irrésistible cavalcade
Ven. 24 mai à 20h30 - Salle Solenval / Plancoët 26 € / 22 € / 6 €

• **SOUL TRAIN GÉANT / GALLOWSTREET**

Cie Engrenage(s) / Our Dear Metropolis

Journée folle et festive
Sam. 1er juin à partir de 16h - Salle Solenval / Plancoët 12 € / 9 € / 6 €

+ d'Infos : 02 96 87 03 11 (Théâtre des Jacobins) ou 02 96 84 00 57 (Office de Tourisme de Plancoët) ou sur :

<http://saison-culturelle.dinan-agglomeration.fr/>

LORMELIMÉLO : :

• **PATCHWORK :**

L'atelier a lieu de 14h à 16h, les

lundis 6 et 27 mai à la mairie de St-Lormel, salle des mariages. Pour tout renseignement, contacter le 06 99 95 39 91

• **COUTURE CREATIVE :**

L'atelier a lieu de 14h à 16h30, les mardis 7, 14, et 21 mai 2024 à la mairie de Saint-Lormel, salle des mariages.

Pour tout renseignement, contacter le 06 28 20 52 72

GRAND FORUM DES ASSOCIATIONS :

• **Samedi 7 septembre 2024 de 10h à 17h à la salle omnisports de Plélan-Le-Petit.**

Découvrez toutes les informations de cette nouvelle édition sur notre site web : www.grandforum-plancoet-plelan.fr

Les associations qui souhaitent participer peuvent s'inscrire en ligne !

Contact : forum-associations@orange.fr
Adresse : Place de la Mairie - 22130 Plancoët

